



Maison de l'entreprise - ANIFOP

Un bilan de compétences sur-mesure

Un nouveau souffle pour votre carrière

Identifiez vos **COMPETENCES**

Valorisez votre **PARCOURS**

Construisez un **PROJET PROFESSIONNEL**
réaliste et réalisable

Avec la Maison de l'entreprise-ANIFOP, une équipe de psychologues du travail et d'experts-métiers à votre service

Pourquoi choisir la Maison de l'entreprise-ANIFOP ?

Pour notre équipe de professionnels de l'orientation

Tout au long de votre bilan de compétences, vous serez accompagné(e) par des psychologues du travail du réseau national CEPFI.

Pour notre expertise métiers

Vous bénéficierez des conseils de nos experts-métiers, des professionnels qui connaissent votre domaine d'activité et qui sont en contact permanent avec les entreprises.

Pour notre déontologie et professionnalisme

Nous nous engageons à exercer notre mission avec objectivité et neutralité, en toute confidentialité et dans le respect de notre déontologie.

Votre bilan de compétences sur-mesure

Vous pouvez bénéficier d'un bilan si vous êtes :

- Salarié(e), tout secteur et toute fonction
- Fonctionnaire ou agent non titulaire de la fonction publique
- Demandeur d'emploi, dans le cadre de la portabilité du DIF

Nous vous aidons à bâtir votre projet

La Maison de l'entreprise-ANIFOP vous accompagne dans votre orientation ou réorientation professionnelle et vous aide à construire un projet professionnel « réaliste et réalisable ». Nous prenons en compte vos compétences, votre potentiel, vos motivations mais aussi vos contraintes physiques, géographiques ou financières. Votre projet professionnel doit également correspondre à une réalité du marché de l'emploi.

Comment financer votre bilan de compétences ?

Le bilan peut être financé dans le cadre d'un DIF (Droit individuel à la formation) ou d'un plan de formation de l'entreprise. Il peut faire l'objet d'un financement, également dans le cadre d'un CIF (Congé individuel de formation) par un organisme paritaire agréé (OPACIF). Le bilan peut être réalisé sur le temps de travail ou hors temps de travail.

Le bilan de compétences, étape après étape

■ OBJECTIFS

Favoriser la mobilité professionnelle des salariés par l'identification :

- Des compétences
- Des motivations et des centres d'intérêts professionnels
- Du potentiel d'évolution
- D'un ou plusieurs projets professionnels, afin d'envisager une évolution ou une reconversion

Permettre au salarié de mieux se connaître pour être pleinement acteur de son développement professionnel

■ METHODES

- Identification et évaluation des compétences
- Entretien individuel / Mise en situation
- Tests psychotechniques validés ECPA (raisonnement logique, aptitudes, questionnaire de personnalité)
- Enquêtes auprès de professionnels

■ PROGRAMME

1 – Rencontre pré-bilan et analyse de la demande

- Analyser la demande de l'entreprise et du salarié
- Situer le cadre et les objectifs du bilan
- Proposer une méthodologie au regard des attentes et des objectifs
- Analyse du parcours du salarié (formations, emplois)
- Elaborer une convention tripartite spécifiant l'engagement volontaire du salarié

2 – Les investigations

- Emergence de pistes d'orientation professionnelle selon les centres d'intérêt
- Identification de pré-projets professionnels
- Echanges autour des réalités du terrain avec des professionnels internes et extérieurs à l'entreprise
- Validation d'un projet professionnel
- Evaluation des caractéristiques personnelles, motivations, potentiels..., au regard du projet choisi
- Evaluation des compétences techniques et des connaissances générales et de leur transférabilité

3 – Synthèse

- Conclusions du bilan et rédaction du rapport
- Entretien de synthèse avec le salarié
- Etablissement d'un plan d'actions

4 – Suivi à six mois

Nos chiffres-clés

*3 centres de bilan de compétences : Auxerre, Sens et Nevers
4 psychologues du travail
150 bilans et évaluations réalisés chaque année*

NOTRE EQUIPE DE PSYCHOLOGUES

Céline GEOFFROY
Emilie CORNU
Sébastien JEANNEAU
Charline FLEURY-FAURE

CONTACTEZ-NOUS

Par téléphone

Dans l'Yonne : 03 86 49 26 40
Dans la Nièvre : 03 86 59 73 82

Par mail : cephi@me-anifop.com

Maison de l'entreprise - ANIFOP

6 route de Monéteau BP 303 - 89005 Auxerre cedex • 03 86 49 26 00
37 boulevard du Pré Plantin - 58000 Nevers • 03 86 59 73 73